Givors (69) : La justice annule les élections municipales, car des militants du maire élu Mohamed Boudjellaba auraient exercé des pressions sur des électeurs (MàJ)

03/02/2021 à 9h30



Coup de théâtre, ce mardi. Selon nos informations, les juges du tribunal administratif de Lyon prononcent l'annulation des élections municipales du 15 mars et du 28 juin à Givors, après le recours de l'ex-maire (PCF) Christiane Charnay. Mais la partie est loin d'être terminée. Etienne Tête, l'avocat du maire (divers gauche, écologiste) Mohamed Boudjellaba nous annonce qu'il fera appel de cette décision. Il faudra donc attendre l'arrêt du Conseil d'État pour savoir si les Givordins devront de nouveau retourner aux urnes.

(…)

« Il y a lieu d'annuler les résultats des premier et second tours de scrutin qui se sont déroulés les 15 mars 2020 et 28 juin 2020 à Givors », estiment les juges du tribunal

administratif de Lyon, dans une décision dont *Le Progrès* a obtenu copie ce mardi soir.

Les magistrats ont reconnu la validité des arguments soulevés par l'ex-maire (PCF), Christiane Charnay. Celle-ci estimait que des pressions avaient été exercées le 28 juin sur les électeurs de bureaux de vote du quartier des Vernes par des partisans de son adversaire (divers gauche, écologiste), Mohamed Boudjellaba.

[(…) Le Progrès]

MàJ :

> *Les élections municipales annulées à #Givors par le tribunal administratif.*
> *L'ancienne maire communiste, battue de justesse, évoque des « pressions » exercées sur des électeurs.*
> *Le maire écologiste conteste et reste en place le temps que le Conseil d'État tranche. https://t.co/iuxVz15wlD*
>
> *— Léo Chapuis (@leo_chapuis) February 3, 2021*